



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Date de mise à jour : octobre 2024

INTITULE DE LA MISSION : Professeur relais au Musée du Louvre	CATEGORIE : Professeur du 2 nd degré public. Poste ouvert aux contractuel(le)s : NON
INTITULE DU RECRUTEUR : rectorat de l'académie de Versailles	ORGANISME DE RATTACHEMENT : ministère de l'Éducation nationale
DOMAINE FONCTIONNEL :	EMPLOI TYPE* : * REME, REFERENS, BIBLIOPHIL
DATE DE DISPONIBILITE : janvier 2025	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : rectorat de l'académie de Versailles
DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR : L'académie de Versailles regroupe quatre départements : les Yvelines (78), l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92) et le Val-d'Oise (95). Première académie de France par l'importance de ses effectifs avec près d'1 200 000 élèves, l'académie de Versailles accueille et gère plus de 100 000 agents (enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé).	

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

• Présentation de la DAAC :

La Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) a une fonction de conseil, de proposition, d'impulsion, d'accompagnement et de suivi pour l'ensemble des domaines, démarches et activités situées dans le champ de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Animée par la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseillère du recteur, la DAAC met en œuvre les procédures relatives aux projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) des collèges et des lycées, accompagne les équipes pédagogiques et leurs partenaires artistiques, scientifiques et culturels, conçoit et organise les actions de formation des professeurs dans les différents domaines de l'EAC, participe, avec les IA-IPR concernés, au suivi des enseignements artistiques en partenariat (théâtre, cinéma, danse). Elle travaille en étroite liaison avec les services académiques (DSDEN, corps d'inspection pédagogique, EAFIC, DAVL, DAF, DOS...) et avec la Direction régionale des affaires culturelles (ministère de la culture) et les collectivités territoriales.

Au niveau académique, le réseau des professeurs relais est coordonné et animé par la délégation académique à l'action culturelle.

• Présentation de l'établissement :

L'établissement public du musée du Louvre est un établissement public administratif, sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, regroupant le musée du Louvre, le musée national Eugène Delacroix et le Jardin des Tuileries. La fréquentation du musée a atteint, en 2023, 8,9 millions de visiteurs. Environ 2.300 agents y travaillent.

Au sein de la **direction de la médiation et du développement des publics**, la **sous-direction de la médiation et de la transmission** porte une politique ambitieuse de médiation accessible à tous les publics, porteuse du message d'universalité et de l'excellence du Louvre. Elle définit et met en œuvre des actions pour une médiation engagée, sensible et surprenante, qui s'inspire de l'incroyable richesse des collections et de l'histoire du Louvre.

Le **service de la médiation humaine** conçoit et met en œuvre des offres et projets pour tous les publics qu'ils soient touristes, amateurs ou peu familiers des musées. La programmation, constituée d'environ 6000 activités par an décline des formats de visites, visites-atelier, médiation en salle, visites contées et est ponctuée de formats « laboratoires » innovants profondément connectés aux enjeux contemporains. Le service participe ainsi à la construction d'un Louvre contemporain et citoyen. Plus spécifiquement, **l'unité éducation, social, accessibilité** développe des partenariats, dans les champs de l'éducation, de

l'accessibilité, de la solidarité, porteurs de sens et cohérents avec les récits du Louvre, musée ouvert à tous depuis 1793.

Mise en œuvre au sein de l'unité, la politique du musée en matière d'éducation passe par la construction de projets d'éducation artistique et culturelle, la mise à disposition de ressources pédagogiques, le développement d'une offre de médiation adaptée, la proposition d'une offre de formation aux enseignants et professionnels de l'éducation, l'ouverture généreuse des collections permanentes et des expositions au public scolaire.

DESCRIPTIF DE LA MISSION :

Les missions de professeur-relais sont définies dans le [BO n°15 du 15 avril 2010](#).

La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignants d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du [Décret 2015-475 du 27 avril 2015](#).

Dans ce cadre, l'enseignant percevra pour une année scolaire complète trois Indemnités de Missions Particulières (IMP), ce qui équivaut à six heures de travail hebdomadaire (regroupées sur une journée) pour la structure sur la base de 36 semaines annuelles. Le volume d'IMP sera modulé en fonction de la date de recrutement. La reconduction annuelle de la mission de professeur-relais est soumise à un bilan d'activité. Sous la double tutelle du rectorat de Versailles et de la Direction de la Médiation et du Développement des Publics le/la professeur relais a pour missions de (d') :

1. Accompagner les équipes pédagogiques dans la conception et la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle en prenant en compte les spécificités et besoins des territoires : conseil aux enseignants, accompagnement des dispositifs d'éducation artistique et culturelle dans le respect de leur cahier des charges (en particulier les Projets ACTE), propositions dans le cadre de l'utilisation de la dotation pass culture dans sa dimension qualitative et quantitative, contribution à la préparation de l'accueil des élèves. Ce travail prendra appui sur le réseau d'éducation artistique et culturelle et l'application ADAGE ;
2. Contribuer à la formation initiale et continue des enseignants des 1er et 2nd degrés afin d'aider les équipes pédagogiques à concevoir et mettre en œuvre avec leurs élèves des projets interdisciplinaires d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec des structures artistiques culturelles et des organismes de recherche ;
3. Sous l'autorité et l'impulsion de la DAAC, participer à l'animation du réseau dédié à l'éducation artistique et culturelle (professeurs référents culture territoriaux, professeurs référents culture, élèves ambassadeurs culture) ;
4. Assurer la communication entre, d'une part, l'institution culturelle et, d'autre part, la DAAC et la communauté éducative (Informer l'institution culturelle des directives académiques ; communiquer sur le site académique et site du partenaire culturel ; impulser, accompagner et valoriser en appui sur les outils académiques : revue DAAC'tualité, Open agenda, padlets, ...);
5. Produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques : documents, dossiers thématiques prenant appui sur la programmation de l'institution culturelle et en lien avec les programmes d'enseignement, etc.

SPECIFICITES DU POSTE :

Encadrement : NON

Conduite de projet : OUI

Poste logé : NON

Type de logement : Non applicable

Contraintes : déplacements possibles en Ile-de-France, mobilisation possible en soirée.

Autre : Néant

COMPETENCES PROFESSIONNELLES SOUHAITEES

Savoirs :

- Connaissance de l'éducation artistique et culturelle, de ses enjeux politiques et de son réseau ;
- Connaissance des missions, des collections et de la programmation du Musée du Louvre ;
- Connaissances muséographiques et en histoire des arts.

Savoir-faire :

- Capacité à l'expertise d'un contexte, d'une situation, d'un projet dans le cadre de l'EAC ;
- Aptitude à rendre compte de manière synthétique et à conseiller l'autorité hiérarchique ;

- Expérience dans la conception et la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle, notamment de projets conduits en équipe et en partenariat ;
- Une capacité d'organisation et de méthode, une maîtrise de la bureautique (Excel, Word, PowerPoint...), des usages internet et d'outils en ligne ainsi qu'une adaptation à l'administration d'applications académiques (ADAGE...).

Savoir-être :

- Une aptitude au travail en équipe et à la communication

PERSONNES À CONTACTER : adresser le dossier de candidature (CV, lettre de motivation) **avant le 28 novembre 2024**, à l'attention de :

- Madame la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle : ce.daac@ac-versailles.fr
- Mesdames et Messieurs les IA IPR référents pour l'histoire des arts : Marine.Pillaudin-Errard@ac-versailles.fr; Gildas.Morin@ac-versailles.fr
- Madame la coordinatrice académique des professeurs relais : barbara.carreno@ac-versailles.fr
- Madame Clémentine Lefranc – Chargée de programmation et de développement des publics : Clementine.Lefranc@louvre.fr

Madame Céline BRUNET-MORET Sous-Directrice de la médiation et de la transmission – Direction de la médiation et du développement des publics : Celine.Brunet-Moret@louvre.fr

Madame Sarah Galer – Adjointe au chef de service de la médiation humaine, cheffe d'unité éducation, social, accessibilité : Sarah.Galer@louvre.fr

Les entretiens permettant de finaliser le recrutement du professeur relais se tiendront le **18 décembre 2025 au matin**.